

D. Ajouté au prix de revient livré?—R. Non, c'est imputé comme un loyer aux rayons.

D. En plus du loyer?—R. Le loyer qui est imputé comprend l'entretien de l'immeuble et l'intérêt et la dépréciation. Ce n'est pas le loyer à *Simpsons Limited*; c'est le loyer imputé par la compagnie exploitante au rayon. Tel que mentionné ci-dessus, l'état du capital TT-1 a été préparé de manière à montrer le total des résultats de ces rayons après avoir imputé les frais généraux. A la suite de ces résultats des rayons sont indiqués les divers revenus et autres ajustements nécessaires pour arriver aux bénéfiques ou pertes nets de la compagnie.

Les résultats des rayons en totalité, tels qu'indiqués dans l'état TT-1, peuvent être sommairement donnés comme suit:

D. Ils varient entre 40 et 44 p. 100.

	Ventes	Bénéfices bruts	Pour-cent des bénéfiques bruts sur les frais de ventes	Total des bénéfiques ou des pertes après avoir imputé les frais généraux
	\$	\$		\$
1924.....	22,184,397	6,428,262	40.8	717,695
1925.....	23,471,204	6,861,945	41.3	891,251
1926.....	24,021,577	7,155,168	42.4	1,101,106
1927.....	25,152,589	7,520,241	42.7	1,343,278
1928.....	27,084,993	8,352,258	44.6	1,504,429
1929.....	31,290,698	9,745,158	45.2	1,232,922
1930.....	30,917,406	9,550,243	44.7	983,549
1931.....	29,430,371	8,719,338	42.0	320,964
1932 (48 semaines).....	22,458,679	6,616,300	41.8	420,108
1933.....	23,479,227	7,175,391	44.0	24,813

A ce bénéfice des rayons est ajouté, dans le compte des profits et pertes, l'intérêt qui est compris dans le loyer imputé au rayon.

D. Ceci représente une inscription dans les livres du bureau principal?—R. Oui.

D. Autrement dit, tous les rayons pourraient n'accuser ni perte ni bénéfice et cependant la compagnie pourrait avoir sur ses opérations un bénéfice de 6 p. 100 de la mise de fonds totale?—R. C'est un chiffre auquel on arrive sur une base d'environ 6 p. 100.

D. Sur la mise de fonds dans les divers rayons de temps à autre?—R. Oui.

*M. Senn:*

D. Voulez-vous dire sur le fonds de roulement?—R. Non, c'est le coût de l'actif de la compagnie présumé devoir être employé par les différents rayons.

*M. Heaps:*

D. Cela représente-t-il 6 p. 100 sur les ventes?—R. Non, sur le coût de l'actif.

*M. Sommerville:*

D. Et aussi sur l'inventaire?—R. Oui.

D. Autrement dit, aux frais de chaque rayon est ajouté 6 p. 100 qui correspond 6 p. 100 sur l'inventaire et sur la proportion des immobilisations employées pour le rayon. Y a-t-il autre chose?—R. Non, c'est tout. Ce sont des immobilisations. En plus des immeubles et de l'agencement permanent, il y a d'autres agencements dont l'amortissement est effectué dans un court espace de temps. L'intérêt imputé sur ceci est basé sur la valeur dépréciée.